

PDF hosted at the Radboud Repository of the Radboud University Nijmegen

The following full text is a publisher's version.

For additional information about this publication click this link.

<http://hdl.handle.net/2066/104878>

Please be advised that this information was generated on 2017-12-06 and may be subject to change.

Paradoxes de la promesse: l'exemple de Dom Juan

Franc Schuerewegen et Liliane Tasmowski-De Ryck

— et je n'irai là-bas avec vous que si vous me promettez, si vous me jurez de ne rien faire... de ne rien faire... qui soit... qui ne soit pas... convenable...

(...)

Il lui serra le bras tendrement et répondit:

— Je vous le promets; vous ne ferez que ce que vous voudrez.

(...)

Elle se réveilla dans l'affolement des grands malheurs, (...)

(Maupassant, *Le père*, Gallimard-Flammarion (1977: 62-65))

1. — DIRE ET FAIRE

Depuis Austin (1970), on a pris l'habitude de reconnaître un statut particulier à la catégorie des verbes dits performatifs. Austin argue en substance qu'il existe une différence de nature entre un verbe comme *courir* et un verbe comme *promettre*: il m'est parfaitement loisible d'énoncer *courir* à la première personne au présent sans courir, et même si pendant que je dis *je cours* je suis effectivement en train de courir, dire *je cours* n'est pas courir. Il en va autrement avec *promettre*. Dire *je promets*, c'est promettre, c'est m'engager à quelque chose, je fais ce que je dis faire. A travers des élaborations successives de cette intuition, on admet maintenant à la suite de Searle que toute énonciation s'accompagne d'une force illocutoire. Les actes illocutoires ainsi accomplis se laissent grouper en cinq catégories¹ se distin-

¹ Soit les *assertifs* (où la direction d'ajustement va des mots au monde, direction symbolisée par ↓), les *directifs* (la direction d'ajustement va du monde aux

quant entre elles par leur propos illocutoire, par le sens du rapport de conformité s'établissant entre les mots et le monde, par l'état psychologique de celui qui pose l'acte illocutoire et par le contenu propositionnel sous-tendant chaque catégorie à part (Searle 1982: 51-60).

Parmi ces catégories, nous en aurons à celle des *promissifs*, que Searle (1982: 54) symbolise par $P \uparrow I (L \text{ fait } Q)$ ², entendant par là que leur propos revient à ce que le locuteur s'oblige à Q, s'engage en somme à rendre le monde conforme aux mots par lesquels se trouve prédiquée une situation future Q, et dans cet engagement, le locuteur a vraiment l'intention de faire Q.

Pour qu'un acte de langage comme *je vous promets de faire P* puisse valoir pour tel, puisse en l'occurrence valoir pour une promesse — être réussi —, il faut qu'un certain nombre de conditions soient réunies. Dans un premier temps, Searle les classe respectivement en conditions préliminaires, de sincérité, de contenu propositionnel et essentielle. Pour ce qui est des promissifs, il voit les choses ainsi (Searle 1982: 86):

Conditions préliminaires:	L peut accomplir Q
	A veut que L accomplisse Q
Condition de sincérité:	L a l'intention d'accomplir Q
Condition de contenu propositionnel:	L prédique l'action future Q de L
Condition essentielle:	elle revient à ce que L se mette dans l'obligation de faire Q

Dans un texte récent où sont examinées les nuances qui séparent les différents verbes promissifs entre eux (Vanderveken 1990: 182), une modification (déjà présente d'ailleurs dans Searle et Vanderveken 1985) apparaît dans cet ensemble de conditions, en ce sens que la seconde condition préliminaire est spécifiée comme comportant l'idée que Q est bon pour A. Les deux versions ne sont pas indifférentes, car elles impliquent deux perspectives très différentes sur ce qu'est une promesse. Dans la présentation d'origine, L doit connaître ou du moins croit connaître l'état psychologique de A, et cet état psychologique est déterminant. Par contre, dans la proposition modifiée le

mots, donc \uparrow), les *promissifs* (qui sont comme les directifs pour ce qui est de l'ajustement mots/monde) les *expressifs* (pour lesquels ce paramètre n'entre pas en jeu) et les *déclaratifs* (par lesquels est provoquée la mise en correspondance des mots et du monde, donc \downarrow).

² P = classe des promissifs, \uparrow = ajustement du monde aux mots, I = intention de, L = locuteur, Q = action future.

rôle de A devient purement passif puisque seul compte le jugement de L à propos de ce qui peut lui convenir. Il paraît néanmoins évident que la première formulation est préférable. Même si l'infirmière chargée de l'administration d'une piqûre très pénible et redoutée par son patient est tout à fait persuadée de ce que l'injection est bénéfique pour la santé de A, elle ne songerait pas à annoncer sa venue par — *Je vous promets de venir vous faire cette piqûre*. Nous nous en tiendrons par conséquent aux conditions originales.

Mais l'acte de langage n'emprunte pas nécessairement la forme directe, et on sait qu'il existe un lien entre les conditions de réussite de l'acte et l'acte de langage indirect: si une des conditions est énoncée dans un contexte où une interprétation littérale serait incongrue, l'énoncé de la condition vaut pour l'acte. Ce type de relation a beaucoup été étudié en rapport avec la requête. Si je peux demander à quelqu'un de me passer le sel en disant *Pourriez-vous me passer le sel?* ou *Auriez-vous l'obligeance de me passer le sel*, c'est parce que «A est en état d'effectuer la requête» et «Il n'est pas à priori évident pour L que A ne voudra pas faire ce qu'on lui demande» sont des conditions préliminaires pour que l'acte de requête réussisse. De même avec *J'aimerais vous voir plus souvent*, où c'est la condition de sincérité pour la requête (L souhaite que Q s'accomplisse) qui se trouve exprimée. Ces procédés sont évidemment disponibles aussi pour les actes de langage autres que la requête. Dans ce qui suit, nous voudrions montrer que l'analyse de la promesse telle qu'elle est donnée par Searle et par Vanderveken aboutit à faire de la promesse un acte de langage paradoxal de plusieurs points de vue. Nous prenons ici le terme «paradoxe» dans son sens courant de «fait qui paraît défier la logique parce qu'il présente en lui-même des aspects contradictoires» (*Grand Larousse de la langue française* [1976], article *paradoxe*, cité par Marcus 1984).

2. — COMMENT PROMET-ON?

Pour expliquer la force illocutoire des énoncés à performatif explicite, Searle (1989) développe l'idée que ce type d'énoncés seraient en fait des déclaratifs³. Dire — *Je te promets de t'écrire* équivaldrait

³ Il s'oppose ici à ceux qui, comme Récanati (1981), y voient avant tout des assertifs.

ainsi à quelque chose comme «Par les présentes, il est mon intention que se trouve instaurée la promesse de ma part de t'écrire». La promesse est par là même faite, tout comme dans le domaine non linguistique, la séance est ouverte si celui qui en a le droit et le pouvoir profère — *Je déclare la séance ouverte*. La formule à performatif explicite aurait ainsi un pouvoir extrêmement fort, et on peut s'étonner que ce ne soit pas là l'expression la plus commune si le locuteur entend vraiment être lié par la parole donnée. Or, bien qu'il n'existe aucun mode qui soit signe de promesse, comme le serait l'impératif pour l'ordre, la promesse apparaît en général comme acte de langage indirect.

Cependant, contrairement à ce qui se passe avec l'ordre et contrairement à ce qu'affirme Searle (1982: 98-100), il ne semble pas de prime abord que l'expression de la condition de sincérité liée à la promesse passe facilement pour une promesse. Si L énonce — *J'ai l'intention d'écrire un livre*, L n'a pas fait autre chose qu'asserter l'existence présente en lui d'un plan d'action, il n'a rien promis, fût-ce indirectement. Si le livre ne voit jamais le jour, L peut être taxé de fabulateur, mais non de parjure.

Des exemples plus immédiatement convaincants de promesses indirectes prendraient plutôt les formes suivantes :

- (1) — Tu m'écriras?
— (C'est) promis
- (2) — Tu m'écriras?
— Je te le promets

Ces échanges montrent que les promesses sont en fait des réponses à une demande de l'allocutaire. Pour qu'une énonciation puisse passer pour une promesse, la deuxième condition préliminaire de Searle est cruciale. Celui qui promet réagit à une requête plus ou moins implicite de l'allocutaire, il veut combler un manque (réel ou supposé) de l'autre, et quel que soit l'engagement de la part du locuteur, la promesse est non avenue si elle ne provient pas réellement du besoin de A. Dans (1) et (2), c'est ce désir de l'autre qui explique la forme des promesses indirectes. En effet, — *(C'est) promis* équivaut à «Que je t'écrirai t'est promis» et — *Je te le promets* à «Je te promets de t'écrire». A chaque fois, la demande de l'autre, ici que L lui écrive, est présupposée. Il est en réalité fort peu probable qu'une promesse s'énonce à l'aide d'un verbe performatif comme dans (3):

- (3) — Je te promets de t'écrire

dans la mesure où le contenu de la promesse se trouve ici en position rhématique et n'est donc pas signalé comme du déjà donné. (3) ne se conçoit en fait facilement que dans un contexte où il est clair pour le locuteur qu'il réalise au moins partiellement ce que l'autre souhaite, par exemple si le locuteur part pour un long voyage et qu'il soit évident pour lui que l'allocutaire en a du chagrin. La rhématicité du complément est de ce point de vue relative: il ne s'agit que de la spécification de la façon dont un besoin de l'autre, toujours d'avance admis, va être rencontré. Par la promesse, on accède à une sollicitation, on offre ce qu'on estime de toutes façons être souhaité, sinon être dû.

Que nous enseignent maintenant les formes indirectes de promesse qui consistent à énoncer le contenu propositionnel de l'acte, comme (4):

- (4) (en consolant A)
— Je t'écirai / Je vais t'écir, tu sais

et qui se confondent dans la forme avec une assertion au futur?

Examinant la question du mensonge et du parjure, Reboul (1992) décèle une différence fondamentale entre les actes d'assertion et de promesse. Mentir est de l'ordre du perlocutoire et non de l'illocutoire, puisque le succès de l'acte illocutoire tient au fait que l'allocutaire reconnaisse de façon conventionnelle l'intention du locuteur d'accomplir cet acte. Mais l'intention de mensonge ne peut être reconnue sans que le mensonge n'échoue. Le mensonge, pour réussir, est donc tributaire du fait que l'acte correspondant d'assertion soit réussi. Or, si le mensonge réussit, l'acte d'assertion a nécessairement été malheureux puisqu'il était vicié du point de vue de la condition de sincérité.

Semblable paradoxe ne naîtrait pas dans le cas du parjure, bien que là aussi la promesse trompeuse dépende pour réussir de ce que l'intention du locuteur de ne pas réaliser ce à quoi il s'engage ne soit pas perçue par l'autre et qu'elle soit elle aussi tributaire du fait que la promesse — quoique viciée — ait apparemment été accomplie. Reboul pose en effet que pour qu'une promesse passe pour un acte de langage réussi, il faut non seulement que les conditions énumérées plus haut soient respectées, mais qu'en plus l'acte promis soit vraiment accompli. La distinction entre le mensonge et le parjure tient à ce que la promesse réussie exige à la fois que soient remplies les conditions pour l'acte et que suive un événement ultérieur. Pour l'assertion,

cette différence n'existe pas, il n'y a pas de décalage entre l'assertion et un moment subséquent où elle serait accomplie.

C'est bien la conscience de distinctions de ce genre qui avait déjà motivé la position de Vanderveken (1990): les conditions énumérées pour les promissifs, si elles sont remplies, ne garantissent que le succès de l'acte, non sa réussite. Pour cela, les promissifs exigent en outre qu'ils soient effectivement suivis d'accomplissement, moment qui assure que la promesse est aussi satisfaite. La vraie réussite est donc tributaire à la fois d'aspects illocutoires (qui sont couronnés de succès) et d'aspects perlocutoires (qui doivent être satisfaits), comme le souligne encore Brassac (1994).

Cette mise au point ne résout pourtant pas le problème, elle ne fait que l'articuler. En effet, si la distinction paraît claire et convaincante pour une assertion au présent, elle devient beaucoup moins opérationnelle quand l'assertion porte sur le futur. Si L énonce (5) avec l'intention de tromper:

(5) — La semaine prochaine X sera là avec nous

et donc qu'il mente, pour savoir si l'assertion a été ou non sincère, il faudra bien aussi attendre la semaine prochaine: l'accomplissement et le succès de l'acte ont beau ne pas se différencier, le mensonge, tout comme le parjure, apparaîtra au futur. Cette première voie pour reconnaître la promesse de l'assertion, plus exactement de l'assertion au futur, ne nous semble pas aboutir.

Par ailleurs, si L asserte (5) et que des événements extérieurs en empêchent la réalisation — si X meurt entre-temps par exemple —, L n'aura pas à vrai dire menti, il se sera bien plutôt trompé. De façon analogue, promettre par un énoncé au futur, c'est s'engager sur son intention d'instaurer une situation future. Mais les événements peuvent en empêcher la réalisation. L a-t-il alors été parjure? Non plus. Que ce soit pour l'assertion au futur ou pour la promesse, il semblerait ainsi suffire que le locuteur s'engage sur la véracité de ce qu'il énonce ou qu'il s'engage sur son intention de réaliser ce qu'il promet uniquement pour ce qui est du moment d'énonciation.

Cette limitation paraît évidemment bien outrageuse, et il faut sans doute considérer que celui qui asserte ou celui qui promet s'engage en même temps à ce qu'il persiste dans cet état psychologique jusqu'au moment futur de la réalisation, à moins de cas de force majeure. Mais là non plus il n'y a pas de différence de principe entre assertion et promesse. Et d'ailleurs, comment garantir qu'on ne changera pas?

Revenons alors à la promesse indirecte exprimée par le biais de la condition de sincérité. Il est bien vrai que — *J'ai l'intention d'écrire un livre* (cf. *supra*) ne passe pas pour une promesse. Mais il en va déjà tout autrement pour (6):

(6) — J'ai l'intention de t'écrire

parce que (6) inclut A et peut donner lieu au sous-entendu que A désire que L lui écrive. De même, l'expression du contenu propositionnel sous forme d'assertion portant sur le futur se reconnaîtra comme promesse si et seulement si il est satisfait à la deuxième condition préliminaire, celle qui porte sur la demande présupposée de A. La promesse revient en somme pour L à contracter une dette: il s'engage à donner à A ce qui pour celui-ci fait l'objet d'un manque et d'un désir. Si l'expression la plus naturelle et la plus puissante de promesse emprunte la forme d'une assertion au futur, c'est parce que ce futur asserte que la requête de A sera exaucée.

3. — DIFFICULTÉS DE LA PROMESSE

L'aporie est dès lors double: d'une part, celui qui s'engage ne saurait avoir de prise ni sur lui-même ni sur l'avenir, et d'autre part il s'engage moyennant le désir de l'autre, qui ne semble pourtant pas en mesure de devoir le lier.

Deux difficultés sont ainsi simultanément et contradictoirement évoquées. Dans un premier temps, il semble suffire que l'action annoncée par L apparaisse comme désirable aux yeux de A pour que la parole prononcée soit susceptible de se transformer en serment. La question dès lors, et paradoxalement, serait non pas de savoir comment on peut faire des promesses, mais de savoir comment on peut éviter d'en faire: le principe qui veut qu'on ne peut promettre que des choses agréables à celui auquel on s'adresse place la promesse au moins autant dans le décodage que dans l'énoncé, car A, à qui L annonce qu'il fera X, s'attend d'autant plus à X si X lui semble désirable. C'est la conscience d'un tel risque qui peut faire écrire à Montaigne «il me semble que je le promets quand je le dy. Ainsi j'evente peu mes propositions» (*Œuvres complètes*, «De la vanité», 944).

Par ailleurs, dès lors que L assume son intention promissive, il se pose en fait en démiurge ou en visionnaire. C'est le problème de Nietzsche dans la *Généalogie de la morale*:

Sélectionner un animal qui puisse faire des promesses, n'est-ce pas là la tâche paradoxale que la nature s'est proposée vis-à-vis de l'homme?
(p. 105)

C'est que la promesse exige de la part du prometteur un effort presque surhumain de contrôle et de maîtrise de soi:

Combien l'homme, pour pouvoir ainsi disposer de l'avenir, a dû apprendre à séparer le nécessaire de l'accidentel, à penser la causalité, à anticiper et à prévoir ce que cache le lointain, à définir le but et les moyens adéquats, à compter, tout simplement, à calculer, — et jusqu'à quel point l'homme lui-même a dû commencer par devenir prévisible, régulier, nécessaire pour les autres comme pour lui-même et ses propres représentations, pour pouvoir enfin répondre de sa personne en tant qu'avenir, ainsi que le fait celui qui se lie par une promesse!

(*ibid.*, p. 107)

D'une part donc, la promesse est facile, trop facile. D'autre part elle n'apparaît pas vraiment comme possible. Comment peut donc se résoudre cette tension?

4. — UN EXEMPLE LITTÉRAIRE: DOM JUAN DE MOLIÈRE

Essayons de mieux expliquer en quoi consiste exactement la difficulté à l'aide d'un exemple littéraire: *Dom Juan ou le festin de pierre*, pièce qui est à la fois une œuvre de fiction et une étude linguistique, sociologique et philosophique (Serres 1969, Felman 1980). A-t-on remarqué que Dom Juan, l'homme qui multiplie les promesses sans jamais les tenir, promet en réalité fort peu de choses aux femmes à qui il a affaire? Jamais en tout cas il ne dit à ses partenaires: «Je vous promets de vous épouser.» Dans la pièce, la promesse de mariage est toujours anaphorique ou indirecte. Soit elle a déjà eu lieu et il suffit alors de la reconfirmer:

Je vous réitère encore la promesse que je vous ai faite
(II, 2),

soit elle est présentée comme imminente, ce qui, dans le contexte donné, semble une autre manière de ne pas la faire:

sachez que je n'ai point d'autre dessein que de vous épouser.
(II, 2)

La question se pose de savoir quel sens on peut donner à ces façons de parler. S'agit-il d'une conduite d'évitement au sens de la

linguistique interactive? Faut-il conclure que Dom Juan énonce à la place de la promesse un habile simulacre lui permettant de s'engager à très bas prix? Ou devons-nous accepter que Dom Juan promet bien quelque chose à chacune de ces femmes et de ces jeunes filles qu'il parvient à séduire? Dans ce cas la question se pose de savoir quoi.

Ce que Dom Juan a bien compris, et ce qu'il cherche à nous faire comprendre, par son comportement apparemment si peu convenable, c'est qu'au départ de toute promesse, quelle qu'elle soit, il y a du désir: si l'allocutaire ne veut pas de ce qu'on lui propose, aucune promesse, si explicite soit-elle, ne pourra être considérée comme telle. Remarquons que dans la pièce de Molière, il suffit même que l'allocutaire ait cru reconnaître une promesse dans ce que lui a dit Dom Juan pour que la mécanique promissive se mette en branle et qu'un contrat ou un début de contrat s'établisse. Rien de plus facile que de faire une promesse. On peut donc tout aussi facilement l'oublier.

Rappelons la scène où Dom Juan s'entretient avec Mathurine et Charlotte:

Que voulez-vous que je vous dise? Vous soutenez également toutes deux que je vous ai promis de vous prendre pour femmes. Est-ce que chacune de vous ne sait pas ce qui en est, sans qu'il soit nécessaire que je m'explique davantage? Pourquoi m'obliger là-dessus à des redites?

(II, 4)

Dom Juan n'a nullement besoin de passer par une énonciation directe ou explicite de la promesse. Il n'a même pas besoin de la «réitérer». Il sait que la promesse se situe aussi, et peut-être d'abord, chez l'autre, que c'est l'autre, la femme séduite, qui s'est pour ainsi dire promis une promesse, et qu'il suffit dès lors de renvoyer à ce pacte que l'allocutaire a d'ores et déjà conclu avec lui-même pour réussir la manœuvre de séduction. Quelle paysanne rechignerait à devenir Madame? Quelle Done Elvire résisterait à l'homme qui viendrait l'enlever du couvent? Rappelons aussi la réplique de Dom Juan à Charlotte qui se dit fort «obligée» par les compliments que lui a faits le gentilhomme:

vous ne m'êtes point obligée de tout ce que je vous dis, et ce n'est qu'à votre beauté que vous en êtes redevable.

(II, 2)

Tout est là. On pourrait presque dire: ici tout s'explique. Il n'est possible de reprocher à Dom Juan d'avoir manqué à sa parole que si l'on part du principe que c'est lui qui prend l'initiative dans les choses

de l'amour. Or, justement, ce n'est pas lui, c'est l'autre qui commence. Il est vrai que dans le passage que l'on vient de citer, il s'agit des paroles louangeuses que Dom Juan a adressées à Charlotte et non pas d'une promesse. Mais il faut se demander si ce *distinguo* importe vraiment ici. Car la promesse est à sa manière un compliment aux yeux du séducteur, un hommage qu'il rend à la femme aimée ou désirée, sachant qu'elle en a besoin. La promesse est un don avant d'être une dette. Dom Juan est un escroc généreux.

Il est possible d'expliquer la réplique de Dom Juan à Charlotte comme une antiphrase: «vous» signifiant «je», Dom Juan ayant voulu dire que c'est lui «qui n'est point obligé de ce qu'il dit». En ce sens, il n'est pas faux de dire que la pièce de Molière raconte l'histoire d'un malentendu: pour la femme séduite, la promesse de mariage est un début dans la vie; pour Dom Juan, c'est une façon de prendre congé: «Je vous ai dit les choses que vous vouliez entendre; nous sommes donc quittes; et je puis maintenant aller vers d'autres belles, vers d'autres aventures.»

5. — L'ÉCHEC DE LA PROMESSE

Si, chez Molière, la promesse n'est repérable que dans l'après-coup, si l'on nous suggère qu'à la limite n'importe quelle assertion peut faire l'objet d'une lecture promissive, *Dom Juan ou le festin de pierre* vient également concrétiser ou, si l'on préfère, exemplifier le paradoxe dont nous nous occupons ici, paradoxe dont il faut bien accepter qu'il est inhérent à ce type d'acte de langage. Pas de promesse sans paradoxe. Et on a envie d'ajouter: pas de paradoxe sans promesse. Car il suffit bizarrement que le prometteur assume son engagement par rapport à l'allocutaire pour que la promesse en perde du coup une part de sa crédibilité. «Il est pour moi hors de propos de promettre de faire quelque chose s'il est évident aux yeux de tous ceux que concerne cette promesse, que cette chose, je vais la faire de toute façon», note Searle (1972: 101). Or, justement, étant donné qu'on ne promet guère que ce qui ne va pas de soi, que ce qui est désirable, il faut bien admettre que la promesse est double, qu'elle a deux visages, comme le dieu Janus. En d'autres termes, le prometteur dit toujours deux choses à la fois: s'il promet *x*, puisqu'il promet *x*, j'entends qu'il envisage l'éventualité du contraire, sinon il se serait contenté d'une simple affirmation. Or, comme le montre également

la pièce de Molière, il ne suffit pas que Dom Juan dise à une femme: «J'ai l'intention de vous épouser» pour qu'il y ait eu promesse nuptiale. Il faut plus. Mais si on en dit plus, on en dit moins, car, à expliciter une promesse, on admet du coup la possibilité de l'échec de la promesse, sinon à quoi bon ce supplément de garantie? C'est le génie de Dom Juan — et de Molière — d'avoir su exploiter cette étrange situation.

Il faut se souvenir ici de la réplique de Charlotte à Pierrot qui voudrait que son amie lui «promette de l'aimer davantage». Et la jeune femme de répondre:

J'y ferai tout ce que je pourrai, mais il faut que ça vienne de lui-même.
(II, 2)

Charlotte a raison. On a beau remuer ciel et terre, on ne peut forcer la main au destin. Nietzsche ne dit pas autre chose dans la *Généalogie de la morale*, quand il affirme que la promesse est une victoire de l'homme sur la nature en même temps qu'une manière d'admettre que nous vivons dans la contingence et que nous sommes sans cesse obligés de lutter contre elle. D'où la métaphore économique longuement développée qui est au centre de l'analyse nietzschéenne:

Un débiteur, pour inspirer confiance en sa promesse de remboursement, pour donner une garantie du sérieux, du caractère sacré de sa promesse, pour graver dans sa conscience la nécessité du remboursement sous forme de devoir, d'obligation, s'engage, en vertu d'un contrat, auprès du créancier, pour le cas où il ne paierait pas, à l'indemniser par quelque chose d'autre qu'il «possède», qu'il a encore en son pouvoir, par exemple son corps, sa femme, sa liberté, voire même sa vie (ou bien, sous certaines conditions religieuses déterminées, son salut éternel, le salut de son âme et jusqu'à son repos dans la tombe [...]).

(pp. 114-115)

La question se pose alors de savoir si, du point de vue de l'allocutaire, ce «droit à la cruauté», pour reprendre l'expression de Nietzsche, ne vient pas définitivement hypothéquer la crédibilité de la promesse, de toute promesse. Car si l'allocutaire souscrit au contrat qu'on lui propose, il accepte également qu'il existe au moins cinquante pour cent de chances qu'il n'aura pas ce qu'il désire et qu'on lui offrira autre chose à la place. Mieux vaut se méfier d'un pacte aussi peu attrayant!

6. — VERS UN DOM JUAN SINCÈRE

Ce qui caractérise les victimes (mot à vrai dire peu approprié en l'occurrence) de Dom Juan, c'est qu'elles n'ont pas compris le contrat

qu'on leur propose, n'ayant pas perçu ce qui fait réellement courir le gentilhomme: contrairement à ce qu'on pense parfois, Dom Juan n'est pas un athée, mais un provocateur, qui vit dans l'attente d'une punition. Rien n'affligerait en effet plus Dom Juan que d'apprendre que son comportement pourrait rester impuni. Après ce qui précède, on comprend mieux pourquoi. Si Dom Juan a besoin d'être châtié, s'il ne demande que ça, c'est qu'il sait que c'est la perspective d'une damnation imminente qui est en vérité la clé de ses succès. Dom Juan l'explique d'ailleurs lui-même en des termes fort clairs à son valet:

Va, va, c'est une affaire entre le Ciel et moi, et nous la démêlerons ensemble, sans que tu t'en mettes en peine.

(I, 2)

Comment ne pas voir que Dom Juan exploite ici le principe de dédommagement que Nietzsche a commenté dans la *Généalogie de la morale*? Le héros de Molière a perçu la duplicité de la promesse et, en bon stratège, il a tout misé sur le versant négatif du mécanisme promissif: «je promets, dit Dom Juan, que si je ne fais pas x, vous aurez y à la place.» La femme ou la fille à qui cet énoncé s'adresse, aveuglée qu'elle est par son désir, n'en entend que la première moitié: «il m'a promis x, donc j'aurai x.» Mais ce n'est pas ce que Dom Juan a voulu dire. Le sens de la promesse, c'est plus brutalement, ici: «puisque j'ai le choix entre x et y, attendez-vous donc à y plutôt qu'à x.»

On voit dès lors quel est le véritable coup de génie du héros de Molière: si son comportement par rapport aux femmes demeure parfaitement allusif, c'est parce que Dom Juan a très bien compris la leçon de Montaigne, à savoir que l'homme a intérêt à «ne pas trop éventer ses propositions»⁴. Dom Juan s'engage réellement et authentiquement quant à la seule promesse qu'un être humain puisse raisonnablement faire: la promesse de l'échec de la promesse («il y aura autre chose à la place») et, partant, la promesse de la mort, de ma mort («je serai donc puni»). Voilà pourquoi Dom Juan ne cesse de

⁴ Il vaut la peine de citer le passage dans son ensemble:

Je suis delicat à l'observation de mes promesses jusques à la superstition, et les fay en tous subjets volontiers incertaines et conditionnelles. A celles qui sont de nul poids je donne poids de la jalousie de ma regle; elle me gehenne et charge de son propre interest. Ouy, ès entreprinses toutes miennes et libres, si j'en dy le poinct, il me semble que je me le prescry, et que le donner à la science d'autruy c'est le preordonner à soy; il me semble que je le promets quand je le dy. Ainsi j'évente peu mes propositions.

multiplier les scélératesses et les perfidies: il sait que plus il se rend coupable, plus il dit vrai, plus ses déclarations marchent, plus il est paradoxalement sincère.

7. — LA PROMESSE TENUE

Notons d'ailleurs que la pièce de Molière se termine sur un authentique hyménée qui vient ironiquement conclure la série d'engagements ratés ou boiteux évoqués dans ce qui précède. On a en effet l'impression que Dom Juan épouse à proprement parler la statue du commandeur :

LA STATUE: Arrêtez, Dom Juan. Vous m'avez hier donné parole de venir manger avec moi.

DOM JUAN: Oui. Où faut-il aller?

LA STATUE: Donnez-moi la main.

DOM JUAN: La voilà.

(V, 6)

Cette fois l'engagement est explicite. Le contrat est signé: — *Donnez-moi la main. — La voilà.* C'est que la scène à laquelle nous assistons est la conclusion logique et nécessaire de tout ce qui précède. C'est parce que Dom Juan s'est conduit en parfait scélérat pendant la plus grande partie de la pièce qu'il peut ici redevenir honnête homme. Quant à la remarque de Sganarelle réclamant ses gages, remarque qui disparaît au demeurant dans la version de 1682 de la pièce, comme si Molière avait lui-même des doutes quant au bien-fondé d'une telle conclusion, on se demande si le cri du valet doit vraiment être pris au sérieux. Il faut bien admettre — c'est d'ailleurs ce que commence par dire Sganarelle — qu'à la fin de la pièce «tout le monde est content»: Dom Juan a réussi à la fois à tenir sa promesse et à ne pas rendre son dû. Si la pièce se termine sur le cri du valet abandonné, c'est peut-être pour nous montrer que Dom Juan reste malgré tout le plus fort, qu'il sort vainqueur de l'histoire, qu'il a beau avoir été puni, il a gagné.

8. — LES PARADOXES DE LA PROMESSE

Voici donc ce qu'on peut conclure de ce qui précède où l'imaginaire d'un grand écrivain se trouve anticiper, voire expliciter ce qui

demeure implicite dans bien des théories des actes de langage: la promesse est un acte de langage tragiquement paradoxal et cela à plusieurs points de vue:

- Puisque la promesse se réclame du désir de l'autre, le premier responsable de la promesse, c'est celui auquel elle s'adresse;
- Puisque la promesse ne peut énoncer de l'évident, plus elle est explicite, plus elle évoque ce qui pourrait ne pas être et plus elle devient suspecte;
- Puisque la promesse porte sur le futur, elle ne saurait comporter aucune garantie;
- Puisque la promesse ne se distingue pas dans la forme d'une assertion au futur, le parjure est aussi inconcevable que le mensonge:

BIBLIOGRAPHIE

- Austin, J.L. (1970), *Quand dire, c'est faire*, Seuil, Paris (trad. de *How to do things with words*, Oxford University Press, Oxford 1962).
- Brassac, C. (1994), «Speech Acts and Conversational Sequencing», in: *Pragmatics and Cognition* 2, 191-205.
- Felman, S. (1980), *Le scandale du corps parlant. Don Juan avec Austin ou la séduction en deux langues*, Seuil, Paris.
- Marcus, S. (1984), *Paradoxul*, Albatros, București.
- Molière (1962), *Dom Juan ou Le festin de pierre. Œuvres complètes*, Seuil, Paris.
- Montaigne (1962), *Œuvres complètes*, Gallimard, Bibliothèque de la Pléiade, Paris.
- Nietzsche, F. (1990), *Généalogie de la morale*. Trad. Henri Albert, revue par Marc Soutet, Librairie générale française, Paris.
- Reboul, A. (1992), «Le paradoxe du mensonge dans la théorie des actes de langage», in: *Cahiers de Linguistique Française* 13, 125-147.
- Récanati, F. (1981), *Les énoncés performatifs*, Minuit, Paris.
- Searle, J.R. (1972), *Les actes de langage*, Hermann, Paris (trad. de *Speech Acts: an Essay in the Philosophy of Language*, Cambridge University Press, Cambridge 1969).
- Searle, J.R. (1982), *Sens et expression*, Minuit, Paris (trad. de *Expression and Meaning: Studies in the Theory of Speech Acts*, Cambridge University Press, Cambridge 1979).
- Searle, J.R. (1989), «How performatives work», in: *Linguistics and Philosophy* 12, 535-558.

- Searle, J.R. and D. Vanderveken (1985), *Foundations of Illocutionary Logic*, Cambridge University Press, Cambridge.
- Serres, M. (1969), «Apparition d'Hermès: Dom Juan», in: *Hermès I: La communication*, Minuit, Paris.
- Vanderveken, D. (1990), *Meaning and Speech Acts*, 2 vols., Cambridge University Press, Cambridge.